
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 3 octobre 2013

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Gilbert PILLOUD – Yvan BOURGEOIS (jusqu'à 18 h 30) – Pierre GAGNIERE (jusqu'à 19 heures) – Cédric GAGNIERE – Gilbert SUIFFET – Annick TOURT – Cécile BURDIN – Christelle ZAPILLON – Bérengère BOCH

Procurations de : Sébastien PEANT à Cédric GAGNIERE – Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Romain GRAVIER à Bérengère BOCH – Yvan BOURGEOIS à Annick TOURT (à partir de 18 h 30)

Secrétaire de séance : Gilbert PILLOUD

↪ Approbation du compte rendu du 28 Août 2013

Yvan BOURGEOIS précise que son vote contre la vente d'un terrain au Hameau des Champs n'est pas mentionné au compte rendu. Le Maire prend note et indique que des précisions seront apportées à ce sujet dans le point suivant de l'ordre du jour.

↪ Terrains

Hameau des Champs

Suite à la procédure lancée pour le déclassement d'un délaissé de chemin au hameau des Champs, le conseil municipal est informé d'un courrier de Madame Pierina GRAVIER, propriétaire de la parcelle B.62, qui souhaite acquérir la portion de chemin longeant sa parcelle ainsi que la parcelle B.68 appartenant à la commune.

Le maire précise que les propriétaires riverains peuvent acquérir le chemin déclassé au droit de leur propriété ou doivent renoncer à leur droit pour que le chemin soit cédé à une autre personne. Il rappelle qu'il est également prévu de faire passer le collecteur assainissement sous l'emprise de cet ancien chemin.

Le conseil municipal décide de ne pas procéder au déclassement de ce terrain.

ZAC du Plan des Champs

MM GROSSET, DALCIN, LU et Me Sylvie MANUEL proposent d'acquérir le terrain restant disponible sur la ZAC du Plan des Champs. Ce terrain, situé entre le Criterium et les Alpagnes, était prévu pour un petit bâtiment collectif à usage d'habitat permanent, mais le projet n'a pas abouti. D'autre part, toute la SHON touristique de la ZAC n'a pas été consommée.

Ils proposent de faire un bâtiment d'environ 400 m² de surface de plancher regroupant des commerces, services et activités (130 m²) et 5 ou 6 logements en copropriété classique (270 m²).

Le maire propose de céder ce terrain au prix de 160 € le m² de SHON, tarif pratiqué pour les autres terrains de la zone.

Le conseil municipal décide de vendre cette parcelle aux conditions ci-dessus (1 voix contre).

L'enrobé a été réalisé pour permettre le stationnement. Ces places ne sont pas destinées aux clients des résidences qui doivent stationner dans le parking souterrain. Il sera demandé aux gestionnaires des résidences d'insister auprès de leurs clients pour qu'ils utilisent le parking souterrain.

Terrain face à la gendarmerie

MM GROSSET et LU ont manifesté leur intérêt pour la conception et la réalisation d'un bâtiment « Tendances » à l'amont du pont du Mont-Cenis (bar à tapas, lounge bar, bar à thème, restaurant, bar de nuit, discothèque...). Ils proposent également d'y adjoindre des services si besoin.

Le Conseil Municipal a pris bonne note. Le projet est intéressant, mais reste à affiner. Des précisions sont à apporter.

D'autre part, l'Etat a fait des remarques sur le projet de PLU sur ce secteur. En effet, depuis la route du Mont Cenis, se dégagent des perspectives paysagères et monumentales mettant en valeur la forme linéaire du village et les franges anciennes du bourg au bord de l'Arc. Afin de ne pas masquer les vues sur le village ancien, des constructions trop hautes sont à proscrire.

↳ Maîtrise d'œuvre atelier communal

Afin de concrétiser cette opération et notamment de lancer le marché de travaux pour pouvoir débiter ceux-ci dès le printemps 2014, le maire propose de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre avec l'Agence d'Architecture GROSSET – LU.

Il s'agit d'une mission de base, la mission OPC est offerte. Le montant de rémunération est de 45 520 € HT, soit 54 441.92 € TTC.

Le conseil municipal approuve ce choix.

Ce bâtiment devrait être à énergie positive compte tenu des équipements photovoltaïques et thermiques prévus sur le toit.

↳ Liaison piétonne

Les travaux des deux premières tranches sont achevés (du rond-point au pont d'Herbefin). La tranche suivante est prévue du pont d'Herbefin jusqu'à la limite avec Lanslevillard, elle intègre la traversée de la ZAC et ses aménagements piétons, skieurs, abribus, troupeaux de vaches...

Le conseil municipal se prononce favorablement à la poursuite de ces travaux.

↳ Déneigement

Une consultation va être lancée pour cet hiver.

Le tracteur CARRARO est en mauvais état, prévoir de le faire réviser.

Prolongement des contrats saisonniers.

↳ Questions diverses

Bâtiment OPAC en construction au centre du village : les logements créés sont prioritairement prévus pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Grande Odyssée : Pour le 10^{ème} anniversaire de la Grande Odyssée, l'organisation est modifiée. Il n'y aura pas de soirée d'ouverture le vendredi. Les festivités se dérouleront pour l'arrivée le mercredi soir avec une remontée des attelages dans la rue ré-enneigée avec une arrivée sur la place de Val Cenis.

Expertise hydraulique ZAC : Avant de terminer les travaux des ouvrages hydrauliques ARTELIA (ex SOGREAH) propose de réaliser une étude sur les problématiques de gestion des eaux et la possibilité d'adapter certains ouvrages (ruisseau de Pré Bovard, chemin devant garderie FLAMBEAU, ruisseau des Essarts....)

Le conseil municipal valide la réalisation de cette étude dont le coût est de 1 800 € HT soit 2 152.80 € TTC.

Hôtel le Saint Charles : Ce projet prévoit sur la façade nord, chemin des Cruieux, le survol du domaine public par un débord de toitures sur cette même voie. Le Conseil Municipal donne son accord.

Bernard et Patricia BOCH ont envoyé un courrier pour demander que le bac à fleurs situé devant leur établissement soit diminué afin de dégager plus de place pour leur terrasse et pour le passage des piétons et poussettes. Le conseil municipal donne un avis défavorable, l'arbre situé dans le bac sera coupé.

Le Maire précise que le bac à fleurs devant la boucherie a été retiré pour élargir le passage (suppression de l'étranglement).

Office de Tourisme : Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de l'OTI recherchant un local de stockage pour le matériel d'animation. La commune n'a pas de local à proposer.

Pierre CASSOTTI a envoyé un courrier demandant quelques améliorations pour promouvoir et entretenir la patinoire (demande de commande de patins, oriflammes, fraise à neige). Il y avait une fraise à neige à la patinoire, qu'est-elle devenue ?

Enseignes Espace Val Cenis Vanoise : Un devis a été réalisé

- enseignes lumineuses « logo Val Cenis Vanoise » sur la façade sud, et « Auditorium Laurent Gerra » façade ouest pour un total de 9 850 € HT avec pose.

- 2 bâches tendues avec cadre positionnées sur les portes façade ouest pour promouvoir les grands événements pour un montant de 1 262.60 € HT. Elles pourront être remplacées au cours de la saison avec un coût de 200 € HT par bâche.

Une affiche grand format, pour mettre le programme des spectacles de la saison à l'auditorium, dans la vitrine existante façade sud, coute 135 € HT.

Le conseil municipal donne son accord.

SE2MC : Yves DIMIER prendra la direction à compter du 1^{er} avril 2014. L'intérim entre le départ de Daniel TOUFFAIT et l'arrivée d'Yves DIMIER sera assuré par Jacques PILA à compter du 1^{er} décembre 2013.